

La biodiversité : un problème d'environnement global

Sous la direction de CATHERINE AUBERTIN

L'érosion de la biodiversité est considérée désormais comme un problème d'environnement global. À ce titre, elle ne relève pas d'une seule discipline scientifique ni même de la seule science. Le débat autour de la biodiversité voit la confrontation d'une multiplicité d'acteurs de tous horizons (scientifiques, politiques, associatifs, industriels, médiatiques...), représentant des visions du monde et des légitimités différentes. La biodiversité est un élément emblématique de la globalisation et de ses contradictions. D'une part, la volonté d'uniformiser les représentations et les modes de protection de la diversité biologique à l'échelle planétaire implique l'élaboration et l'application de principes juridiques, économiques et commerciaux universels. D'autre part, la prise en compte de la biodiversité passe par la reconnaissance de la diversité des relations des hommes à la nature, c'est-à-dire finalement des hommes entre eux. Ainsi, traiter de la biodiversité, ce n'est pas simplement s'interroger sur les millions d'espèces connues ou à découvrir ou sur la viabilité des écosystèmes, c'est aussi s'intéresser à la façon d'en user, c'est-à-dire, par exemple, prôner la régulation marchande comme la meilleure garantie de sa conservation ou dénoncer les brevets sur le vivant et s'insurger contre ce nouvel assaut subi par les biens communs. Pour certains, traiter de la biodiversité, c'est prendre position sur les aliments transgéniques ou le clonage, sur les droits des populations indigènes, sur ce qui fait la diversité des sociétés, etc.

Cette pluralité de points de vue s'accompagne d'une multiplicité de lieux de négocia-

tion et de décision. Les débats concernant la biodiversité sont éclatés en des lieux divers et relèvent de différentes instances (FAO, PNUE, Organisation mondiale du commerce, offices des brevets...). Il en résulte un certain cloisonnement, un manque de communication entre les acteurs qui ont tendance à ne percevoir la biodiversité qu'à travers le prisme de leur approche et à méconnaître ou à mésestimer des discours relevant d'un autre type de légitimité. La multidimensionnalité des enjeux de la biodiversité échappe aux acteurs et les laisse le plus souvent perplexes. Ainsi, nous avons été amenés en tant que chercheurs à nous saisir de ce sujet à la suite d'une demande d'expertise émanant du Fonds français pour l'environnement mondial¹. Il s'agissait d'étudier le « coût incrémental », mécanisme de financement multilatéral de projets s'inscrivant dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique de Rio. Il est vite apparu que, derrière le choix de cet instrument de politique environnementale, se cachaient des conflits d'intérêts et de légitimités. D'où la présente recherche, et, compte tenu du nombre d'économistes dans l'équipe, notre décision de privilégier la marchandisation du vivant comme élément de structuration de la problématique. Ce faisant, nous ne prétendons aucunement épuiser les manières d'aborder la biodiversité, mais simplement donner, à partir de ses récents développements, quelques clés d'interprétation sur les recombinaisons en cours.

Pour ce faire, nous avons réuni plusieurs contributions. Dans ce premier numéro, nous analysons tout d'abord les grandes étapes de

¹ Aubertin C. et al. 1996. Coût incrémental et protection de la biodiversité, FFEM/Orstom, deux rapports, 31 p. et 145 p. + annexes.

la construction sociale de la biodiversité en mettant l'accent sur sa transformation en ensemble de ressources, première étape vers une marchandisation du vivant. Nous montrons comment la montée du génie génétique a transformé la problématique de l'étude et de la conservation de la nature à travers l'arrivée de nouvelles catégories d'acteurs, en particulier d'industriels, et de pratiques et de représentations façonnées par la logique marchande. L'émergence de cette nouvelle technique et des intérêts qui la portent permet de considérer différemment la biodiversité : elle accède au statut de ressource et par là-même peut être perçue comme un objet économique, comme un enjeu politique ou stratégique. Cette réification suscite des oppositions tant éthiques que culturelles.

Ainsi, la transformation de la biodiversité en ensemble de ressources ne va pas de soi, n'est pas objectivement fondée et pose de nombreux problèmes de définition. Ces difficultés sont illustrées dans les deux articles suivants de Christian Chaboud et Philippe Cury et de François Verdeaux, qui traitent respectivement des ressources marines et forestières. Ils insistent également sur les problèmes d'identification des menaces qui pèsent sur la biodiversité, sur la nécessité de s'affranchir d'idées reçues dans ce domaine et sur le poids de la structure institutionnelle dans la gestion des ressources. La relation entre activité de pêche et érosion de la biodiversité est plus nuancée qu'il pourrait y paraître. Le rôle souvent affirmé de la pression démographique comme facteur de déforestation est remis en question, cette dernière s'expliquant davantage par des logiques politiques. La gestion durable des ressources

ne saurait de ce fait être réduite à sa composante technique, elle ne relève pas des seules sciences de la nature et de l'ingénieur mais appelle une démarche authentiquement pluridisciplinaire, qui organise le dialogue entre les différents types de rationalité en jeu. Avec la transformation de la biodiversité en ressources, la nécessité se fait donc jour d'une économie politique de la biodiversité.

Enfin, dans l'entretien qu'il nous a accordé, Christian Lévêque, devenu entre-temps directeur du programme national français Biodiversité, évoque les enjeux tant scientifiques qu'institutionnels que représente selon lui une nouvelle approche des sciences de la nature en termes de biodiversité. Il en relève les caractéristiques et suggère quelques éléments d'explication de cette émergence. Ce témoignage d'une personne directement impliquée dans la construction de la problématique de la biodiversité vient ainsi compléter la lecture que nous en proposons et jeter un éclairage de naturaliste sur la question².

Dans un prochain numéro, sera abordée plus directement la question des droits de propriété sur laquelle s'exercent les juristes, mais également les économistes qui prônent l'appropriation pour la bonne gestion des ressources. Les anthropologues, les naturalistes, les ONG sont aussi parties prenantes dans la définition des droits de propriété qui influent sur la gestion sociale de la biodiversité. Sera abordée également la question de l'évaluation économique de la biodiversité, élément déterminant pour légitimer la prise de décision.

**Catherine Aubertin, Valérie Boisvert,
Franck-Dominique Vivien**

² Sur cette question, voir également R. Barbault, p. 70 de ce numéro.